

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 612

présenté par

M. Chassaigne, M. Dolez, M. Gosnat, M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,  
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse,  
M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 23**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Les orientations des schémas régionaux doivent être conformes à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité prévue par la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.